

Le gouvernement du Canada étudie sérieusement depuis un an divers aspects du problème chypriote. Au cours des douze derniers mois par exemple, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Jamieson, a visité la Grèce, Chypre et la Turquie et a eu des entretiens utiles avec les dirigeants politiques de ces pays. En outre, le ministre des Affaires étrangères de la Turquie, M. Okcun, vient de faire une visite à Ottawa. Nous sommes convaincus que ces diverses rencontres peuvent et doivent assurer la poursuite d'un dialogue utile au sein des Nations Unies et ailleurs. Nous espérons la reprise prochaine des négociations intercommunautaires, par l'intermédiaire des bons offices du Secrétaire général des Nations Unies. La délégation du Canada est d'avis qu'il incombe à l'Assemblée générale de favoriser ce processus et d'adopter à cet égard des résolutions que toutes les délégations peuvent appuyer et appliquer, et d'éviter tout langage susceptible d'accentuer les tensions politiques qui subsistent toujours malheureusement sur l'île de Chypre.

4. MOYEN-ORIENT

Dans une déclaration faite le 30 octobre 1978 à la Commission politique spéciale, M. Maurice Dupras, député, représentant du Canada, a révélé la politique canadienne à l'égard du Moyen-Orient et de l'office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). M. Dupras a parlé de l'avenir du peuple palestinien, du "Cadre de paix au Proche-Orient" accepté à Camp David et de la politique d'Israël concernant la construction d'abris pour les réfugiés de Palestine. Il a également exhorté les États membres des Nations Unies à appuyer le travail humanitaire de l'UNRWA. Voici donc la déclaration de M. Dupras sur la question du Moyen-Orient.

L'avenir du peuple palestinien est au centre du problème au Moyen-Orient. Le gouvernement du Canada est d'avis que tout règlement pacifique doit tenir compte des revendications légitimes des Palestiniens et que ces derniers ont le droit de participer à toute négociation sur leur avenir. Le gouvernement du Canada croit en outre que l'expression politique des Palestiniens devrait s'appuyer sur des assises territoriales appropriées et négociées dans le cadre d'un règlement global. Sauf les points que je viens de mentionner, nous croyons que tous les éléments d'une paix juste et équitable au Moyen-Orient sont contenus dans les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité.

Nous croyons que le "Cadre de paix au Proche-Orient" accepté à Camp David peut servir de base à une solution juste et équitable du problème. Ce cadre, loin de viser à régler toutes les questions en litige, veut plutôt fournir aux parties en cause les moyens de parvenir à une entente par le biais de la négociation. Nous comptons qu'avec de la bonne volonté, ces problèmes difficiles pourront être surmontés et que la paix tant recherchée verra le jour. Nous espérons que sera effectivement trouvée une solution qui réponde aux attentes du peuple palestinien.

Nous nous attendons à ce que l'une des résolutions que nous étudierons soit semblable à la résolution 32/90/C sur les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza. Vous vous rappellerez que ma délégation avait l'an dernier modifié son vote sur cette résolution. Nous avons auparavant voté en faveur de la résolution, mais nous avons décelé l'an dernier un léger changement dans la position israélienne. Nous avons donc modifié notre vote afin d'encourager ce que nous espérons être une